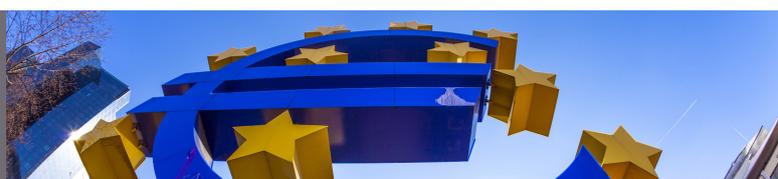




# Débat d'Orientations Budgétaires 2018



## Une croissance relativement soutenue



## LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Portée par la demande intérieure et le réchauffement du climat des affaires, qui pousse les entreprises à investir dans leur appareil productif, la croissance française s'est avérée plus dynamique que prévu en 2017 et devrait s'établir à près de 2 % à la fin de l'exercice.

La croissance 2018 devrait rester soutenue au premier semestre avec un acquis de + 1,7 %, les ménages anticipant la hausse de leur pouvoir d'achat attendue en fin d'année suite à la suppression de la taxe d'habitation et les mesures de compensation de CSG. Elle pourrait néanmoins décélérer légèrement au cours du 2<sup>e</sup> semestre et plus certainement en 2019 (+ 1,3 %) avec le retour du taux de chômage à son niveau structurel.

Le Gouvernement reste plus optimiste pour 2019 avec une prévision de croissance de + 1,7 % inscrite dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) soit à un niveau identique à celui de 2018. En tout état de cause, en cas de croissance supérieure aux prévisions et donc de rentrées fiscales supplémentaires, le Gouvernement pourrait débloquer une enveloppe supplémentaire pour soutenir l'investissement des collectivités dans le cadre notamment du « Grand plan d'investissement » de 57 milliards d'euros, dont 10 milliards d'euros d'ores et déjà acquis aux collectivités sur la durée du quinquennat.

Le marché du travail devrait créer davantage d'emplois en 2018 dans le secteur marchand mais la disparition des contrats aidés et la suppression de la prime temporaire d'embauche accordée aux PME pourraient freiner le repli du chômage attendu à 9,4 % à la fin 2018 contre 9,5 % au 31 décembre 2017.

## Le redressement progressif de l'inflation



À la fin de l'exercice 2017, l'inflation totale devrait atteindre +1 % contre +0,2 % en 2016 portée par le redressement du prix du pétrole.

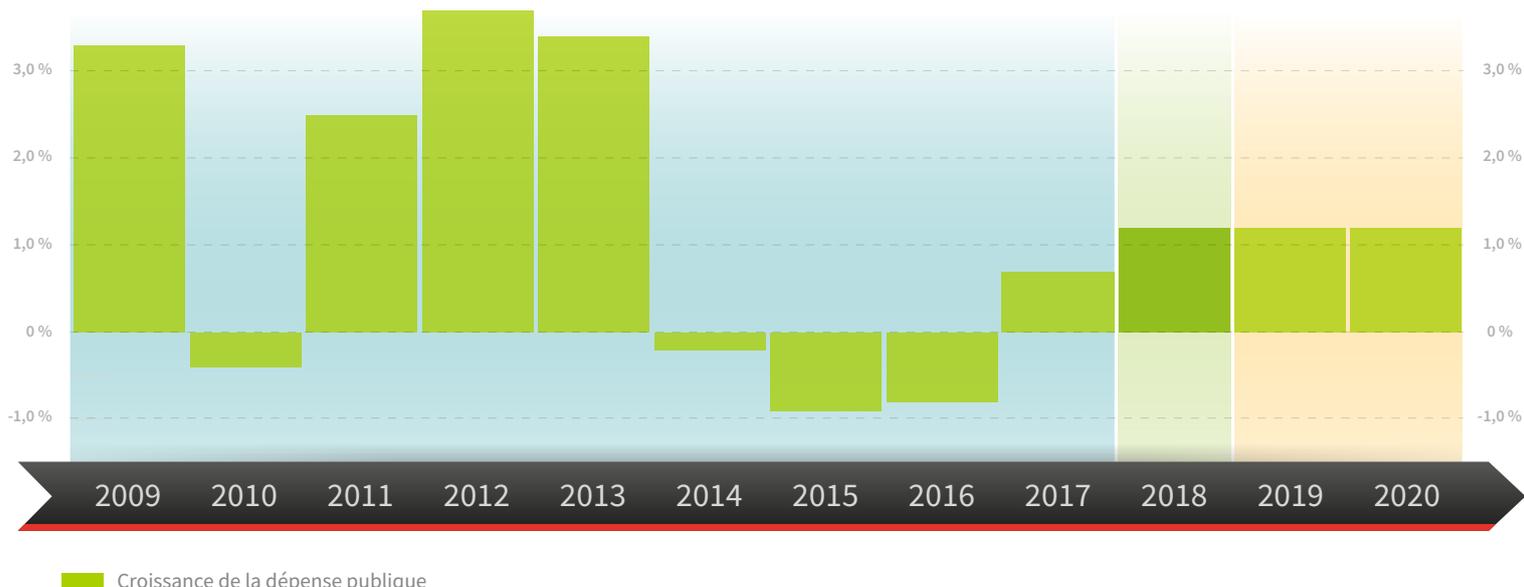
L'Insee conjecture un redressement plus soutenu de l'inflation à + 1,6 % à la fin juin 2018 pénalisant un peu le pouvoir d'achat des français et des collectivités pour le second semestre, mais le consensus des économistes et l'OCDE table davantage sur une inflation comprise en + 1 et + 1,1 % en 2018, en raison de l'incertitude pesant sur l'évolution des prix de l'énergie. Quant à la Loi de Finances pour 2018, cette dernière a été établie sur la base d'une inflation hors tabac de 1 %.

L'indice des prix des dépenses communales, qui reflète le prix du panier des biens et services caractérisant la dépense communale, a, quant à lui, évolué de + 1 % sur un an à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017, contre + 0,7 % pour l'indice des prix à la consommation hors tabac à la même période, marquant un nouveau resserrement de l'écart entre les deux indices (+ 0,3 point contre + 0,5 point sur la période 1999-2016).

L'indice des prix des dépenses communales est resté tiré à la hausse par la progression des charges de personnel (+ 1,8 % sur un an avec les dernières mesures statutaires et indiciaires) et les prix des carburants (+ 9,7% sur un an). Seuls les prix des communications et matériels informatiques viennent contenir l'évolution de l'indice en enregistrant un recul respectif de 1,2 % et 4,1 % sur les quatre derniers trimestres.

En poursuivant son rythme d'évolution de 2017, l'indice des prix des dépenses communales devrait donc s'établir à 1,3 % en 2018. Aussi, avec le nouveau mécanisme d'encadrement des dépenses publiques locales qui fixe à + 1,2 %, inflation comprise, le niveau maximum de progression des dépenses de fonctionnement (cf. infra), les collectivités devront réaliser un effort d'économie supplémentaire sur l'exercice à venir pour équilibrer leur budget.

## Coup de frein sur les dépenses publiques locales



Après une croissance de 0,7 %, les dépenses des administrations locales devraient évoluer plus faiblement en 2018 avec la mise en place d'un nouveau pacte financier les appelant à réduire de 13 € milliards d'euros leurs dépenses de fonctionnement sur la durée du quinquennat (cf. infra).

Les dépenses d'investissement devraient échapper à la règle et confirmer la reprise amorcée en 2017 (+ 1,4 milliards d'euros), marquant une rupture avec la chute sans précédent de 17 % (soit près de 10 milliards d'euros) sur la période 2013-2016.

L'année 2018 pourrait même connaître une accélération de l'investissement local avec l'avancée du cycle électoral et la mise en œuvre du « Grand plan d'investissement » avant de se replier en 2020, année d'élections.

Les conditions de crédits devraient rester favorables au minimum jusqu'à la fin du premier semestre 2018, grâce à l'engagement de la Banque Centrale Européenne de maintenir son taux directeur à 0 %. La hausse des taux de crédits, contenue dans un premier temps, reste toutefois inéluctable et pourrait s'accélérer avec le changement de politique monétaire de la BCE une fois le taux d'inflation cible atteint en zone euro.

## Prévisions économiques et financières

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) adoptée le 21 décembre dernier définit une trajectoire macro-économique et financière pour la période 2018-2022 visant, grâce une nouvelle fois à l'effort des collectivités territoriales, à abaisser le déficit public de 2 points de PIB. Elle intègre un objectif d'évolution de la dépense publique locale (Odedel), auquel le Gouvernement entend désormais donner dès 2018 un caractère contraignant (cf. infra).

Les principales prévisions macro-économiques de la Loi de Programmation sont retracées dans le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020
<b>DONNÉES MACRO-ÉCONOMIQUES</b>				
Croissance du PIB en volume	<b>1,70%*</b>	<b>1,70%</b>	<b>1,70%</b>	<b>1,70%</b>
Inflation hors tabac	<b>1,00%</b>	<b>1,00%</b>	<b>1,10%</b>	<b>1,40%</b>
Prélèvements oblig. (pts PIB)	<b>44,70</b>	<b>44,30</b>	<b>43,30</b>	<b>43,60</b>
Dette publique (pts de PIB)	<b>96,80</b>	<b>96,80</b>	<b>97,10</b>	<b>96,10</b>
Déficit budgétaire au sens de Maastricht (pts de PIB)	<b>-2,90</b>	<b>-2,60</b>	<b>-3,00</b>	<b>-1,50</b>
Dont administrations centrales	<b>-3,30</b>	<b>-3,30</b>	<b>-4,00</b>	<b>-2,70</b>
Dont administrations locales	<b>0,10</b>	<b>0,10</b>	<b>0,20</b>	<b>0,30</b>
<b>ÉVOLUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES</b>				
Dépenses publiques (pts de PIB)	<b>54,60</b>	<b>53,90</b>	<b>53,30</b>	<b>52,50</b>
Taux de croissance des dépenses des administrations centrales	<b>1,00%</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,80%</b>	<b>1,20%</b>
Taux de croissance des dépenses des administrations locales	<b>0,70%</b>	<b>0,30%</b>	<b>0,70%</b>	<b>-0,30%</b>
Dépenses des administrations locales (% de PIB)	<b>11,10%</b>	<b>10,90%</b>	<b>10,80%</b>	<b>10,50%</b>
Recettes des administrations locales (% de PIB)	<b>11,20%</b>	<b>11,00%</b>	<b>11,00%</b>	<b>10,90%</b>
Solde des administrations locales (% de PIB)	<b>0,10%</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,20%</b>	<b>0,30%</b>

\*Contre 1,9 % pour l'Insee

## LE CONTEXTE FINANCIER

Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP), qui organise une trajectoire et un pilotage pluriannuel des finances locales pour la période 2018-2022, fixe un nouvel objectif d'économie de 13 milliards d'euros aux collectivités pour sortir à la fin du quinquennat de la procédure européenne de déficit public.

Portant intégralement sur les dépenses de fonctionnement, ce nouvel effort financier devrait permettre aux collectivités de dégager plus d'épargne, à concours financiers équivalents, pour financer leurs investissements et réduire en conséquence le recours à l'emprunt. In fine, cette mesure pourrait ramener à 5,4 points de PIB (contre 8,6 points en 2017) la contribution des administrations locales à l'endettement de la France, selon le ratio d'endettement de Maastricht.

Le PLPFP traduit ainsi l'objectif d'économie de 13 milliards d'euros sur la période 2018-2022 en une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée, inflation comprise, à + 1,2 % par an.

### OBJECTIF D'ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE LOCALE (ODEDEL)

	2018	2019	2020	2021	2022
Odedel (inflation comprise)	+ 1,2 %	+ 1,2 %	+ 1,2 %	+ 1,2 %	+ 1,2 %
Inflation prévisionnelle	+ 1,0 %	+ 1,1 %	+ 1,4 %	+ 1,75 %	+ 1,75 %
Odedel (hors inflation)	+ 0,2 %	+ 0,1 %	- 0,2 %	- 0,55 %	- 0,55 %
Réduction du besoin de financement cumulé (en milliards d'euros)	- 2,6	- 5,2	- 7,8	- 10,4	- 13
Objectif d'évolution de la dette locale (en points de PIB au sens de Maastricht)	8,3	7,8	7,2	6,4	5,4

Cet effort sera, dans un premier temps, porté principalement par les 319 plus grandes collectivités françaises qui pourront voir leurs concours financiers évoluer défavorablement en cas de non respect de ces objectifs d'évolution qui seront contractualisés individuellement.

L'État entend également étendre aux collectivités volontaires la possibilité de s'engager contractuellement au respect de la trajectoire sus-définie, en contrepartie, pour les plus vertueuses, d'un complément de dotation de soutien à l'investissement local.

Enfin, le PLPFP prévoit, à compter de l'exercice 2019, un dispositif de maîtrise de l'endettement local destiné à encadrer le recours à l'emprunt et à accompagner le désendettement des collectivités par la fixation d'un plafond d'endettement.

## A. L'ÉVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS

Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) pour la période 2018-2022 marque une rupture avec le précédent pacte de confiance et de responsabilité qui appelait les collectivités locales à contribuer au redressement des finances publiques par une réduction conséquente des concours financiers, une de leurs principales recettes.

Il organise au contraire une progression en volume de ces concours sur le quinquennat (+ 0,8 %), afin d'accompagner l'évolution de la démographie française, sous réserve toutefois pour les collectivités d'assumer l'effort d'économie et de désendettement qui leur est demandé (cf. supra).

Les concours financiers de l'État pourraient donc évoluer comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022
Concours financiers en milliards d'€	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49

### 1. L'ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

#### A. UNE STABILISATION DU MONTANT GLOBAL POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES...

Dans le prolongement du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques, le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2018 garantit aux collectivités locales, à l'exception des régions, la stabilisation de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement (DGF).

Toutefois, chaque collectivité pourra voir évoluer à la hausse ou à la baisse son attribution individuelle par le jeu des dotations de péréquation et par les mécanismes de financement interne de l'enveloppe des concours financiers.

Ainsi, comme pour les exercices passés, les communes disposant d'un potentiel fiscal élevé verront leur dotation forfaitaire écrêtée (écrêtement représentant au maximum 4 % de la dotation forfaitaire de l'année précédente) pour permettre le financement des dotations de péréquation (dotations de solidarité urbaine et rurale).

Au final, au sein de la DGF, la péréquation devrait progresser d'environ 180 millions d'euros, dont la moitié financée par prélèvement sur l'enveloppe de dotation forfaitaire.

#### B. ... QUI NE CONCERNE PAS LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

Avec seulement 18 habitants supplémentaires, la part dynamique de la dotation forfaitaire liée à l'accroissement de la population (+ 1.718 € en 2017) ne permettra pas d'absorber le mécanisme d'écèlement qui ne manquera pas de s'appliquer pleinement pour la ville d'Essey-lès-Nancy.

En effet, avec un potentiel fiscal de 1.005 € par habitant, qui représente la richesse fiscale mobilisable par la collectivité, la commune d'Essey-lès-Nancy dispose d'un potentiel fiscal largement supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant des communes de même strate (966 € en 2017).

La commune devrait donc subir un recul de sa dotation forfaitaire de 24.020 € en 2017, hors intervention des autres composantes de la DGF, pour s'établir à 619.426 € en 2018.

**ÉVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE D'ESSEY-LÈS-NANCY**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	<b>1.039.813 €</b>	<b>991.993 €</b>	<b>873.192 €</b>	<b>738 197 €</b>	<b>643 446 €</b>	<b>619 426 €</b>
<b>COMPOSANTES</b>						
Dotation de base	<b>821.745 €</b>	<b>827.888 €</b>	<b>992.387 €</b>	<b>873.192 €</b>	<b>738 197 €</b>	<b>643 446 €</b>
Part dynamique de la population						
Dotation superficière	<b>1.853 €</b>	<b>1.853 €</b>	-	-	-	-
Complément de garantie	<b>216.215 €</b>	<b>203.242 €</b>	-	-	-	-
Ecrêtement péréqué	-	-	<b>-29.760 €</b>	<b>- 26.196 €</b>	<b>-40 019 €</b>	<b>-25 738 €</b>
<b>MINORATIONS</b>						
Contrib. au redressement des FiPu	<b>0 €</b>	<b>- 40.990 €</b>	<b>-104.124 €</b>	<b>-109 085 €</b>	<b>-55 877 €</b>	<b>0 €</b>

La progression attendue de 6,3 % de la dotation de solidarité rurale devrait néanmoins atténuer légèrement la perte de DGF pour la ramener à environ 18.300 € en 2018.

**1. L'ÉVOLUTION DES AUTRES CONCOURS FINANCIERS****A. LES COMPENSATIONS D'EXONÉRATIONS FISCALES**

Hors compensation de la nouvelle mesure de dégrèvement progressif de la taxe d'habitation (cf. infra), le volume global des allocations, destinées à compenser les exonérations législatives d'impôts directs locaux, reculera de nouveau en 2018.

Constituant dans leur grande majorité des variables d'ajustement au sein de l'enveloppe des concours financiers de l'État versés aux collectivités, ces allocations sont minorées chaque année pour financer la progression des dotations forfaitaires et de péréquation.

Le périmètre des compensations d'exonérations fiscales relatif au bloc communal devrait donc se contracter de 17 % en 2018.

**B. LES DOTATIONS D'INVESTISSEMENT**

Alors que l'enveloppe de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) devrait rester stable, celle relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), créée en 2016 devrait reculer de 22 % en 2018.

La DSIL sera, par ailleurs, désormais composée de deux enveloppes :

- une enveloppe de 615 millions d'euros destinée principalement au financement des grandes priorités d'investissement parmi lesquelles figurent la rénovation thermique, la transition énergétique, la mise aux normes des équipements publics et le développement du numérique ;
- une enveloppe de 50 millions d'euros (correspondant à l'enveloppe précédemment dédiée à la réserve parlementaire) pour les collectivités s'engageant par contrat au respect de la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement inscrite dans le PLPFP 2018-2022.

## A. LES AUTRES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES

### 1. LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA TAXE D'HABITATION

Le Projet de Loi de Finances pour 2018 intègre un mécanisme de dégrèvement progressif de taxe d'habitation, jusqu'à allègement total, pour 80 % des ménages.

Le dispositif introduit ainsi de nouveaux abattements sous conditions de revenus qui s'établiront comme suit :

- 30 % d'abattement sur la cotisation de taxe d'habitation en 2018
- 65 % d'abattement sur la cotisation de taxe d'habitation en 2019
- 100 % d'abattement sur la cotisation de taxe d'habitation en 2020

Si l'État entend compenser à l'euro près aux communes et intercommunalités la perte de recettes liée au dégrèvement, le projet de loi de finances passe sous silence le mécanisme de compensation, qui se résume simplement à une prise en charge des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Les collectivités ne seraient donc pas privées, a priori, de leur pouvoir de taux puisqu'en l'état de la rédaction du projet de loi de finances, les éventuelles augmentations de taux seraient finalement appliquées à tous les contribuables.

En tout état de cause, ce dispositif de suppression progressive de la taxe d'habitation devrait demeurer transitoire, appelant à moyen terme à une refonte plus globale de la fiscalité locale, selon les termes mêmes du projet de loi de finances.

### 2. LA REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES

Le Projet de Loi de Finances pour 2018 indexe sur l'inflation constatée, sans pour autant la préciser, l'évolution des valeurs locatives cadastrales, qui servent d'assiette au calcul des impôts directs acquittés principalement par les ménages.

Les valeurs locatives cadastrales pourraient donc évoluer de 1 % en 2018, impactant plus faiblement les ménages bénéficiaires du nouveau dispositif de dégrèvement de taxe d'habitation (cf. supra).

### 3. LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

La masse salariale constituant le principal poste de dépenses de l'État et des collectivités, le PLF 2018 intègre des mesures d'économies intéressant directement la fonction publique.

Ainsi, tandis que l'article 47 ter impose un report d'un an des revalorisations statutaires et indiciaires figurant dans le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), l'article suivant réintroduit le jour de carence dans la prise en charge financière par l'employeur des jours de congés de maladie des agents.

Quant aux mécanismes de compensation de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée, qui prendront partiellement la forme d'une indemnité compensatrice versée aux agents, ceux-ci ne devraient pas impacter le budget des collectivités grâce à la réduction corollaire du taux de cotisation employeur maladie.

## Charges à caractère général



2016

### CHARGES PÉRENNES

- (+) Augmentation des prestations d'affranchissement suite au non-remplacement du vaguemestre
- (+) Augmentation du nombre de berceaux réservés à la ville au sein de la crèche Pitchoun
- (+) Réimputation de la cotisation d'assurance statutaire
- (-) Maintien des enveloppes budgétaires des gestionnaires de crédits

### CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Prestation d'organisation et de valorisation des archives municipales
- Réparation sur la tondeuse
- Travaux sur l'école d'Application du Centre (électricité, murs, plafonds)
- Réfection d'aires de jeux
- Réfection de la cuisine et des plafonds du Haut Château
- Aménagement de postes de travail

2017

### CHARGES PÉRENNES

- (+) Réforme de la tarification des prestations informatiques réalisées par la Métropole
- (+) Nouveaux contrats de maintenance sur installations techniques
- (-) Nouveau marché de location et de maintenance des copieurs
- (-) Maintien des enveloppes budgétaires des gestionnaires de crédits

### CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Prestation d'organisation et de valorisation des archives municipales
- Installation en régie d'éclairage basse consommation de type led à l'école maternelle Galilée
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques
- Abattage de deux marronniers au parc du Haut-Château
- Assistance juridique dans le cadre de recours administratifs et financier
- Travaux de rafraîchissement à l'école d'Application du Centre (salle d'adaptation notamment)
- Remplacement du chauffe-eau du vestiaire du stade de football
- Réparation du sol coulé de deux écoles
- Réparation de l'ascenseur du Haut-Château
- Régénération d'aires de jeux du parc du Haut-Château
- Installations de blocs de secours dans les bâtiments publics
- Création d'un abri pour le jardin solidaire du quartier Kléber

## Charges à caractère général



■ Charges à caractère général (Réalisé)

■ Charges à caractère général (BP)

2018

### CHARGES PÉRENNES

- (+) Augmentation de la participation au fonctionnement de la crèche parentale Les Confettis
- (+) Nouveau contrat d'exploitation de chauffage portant renouvellement de chaudières
- (=) Abonnement à la plateforme de dématérialisation
- (=) Maintien des enveloppes budgétaires des gestionnaires de crédits

### CHARGES EXCEPTIONNELLES

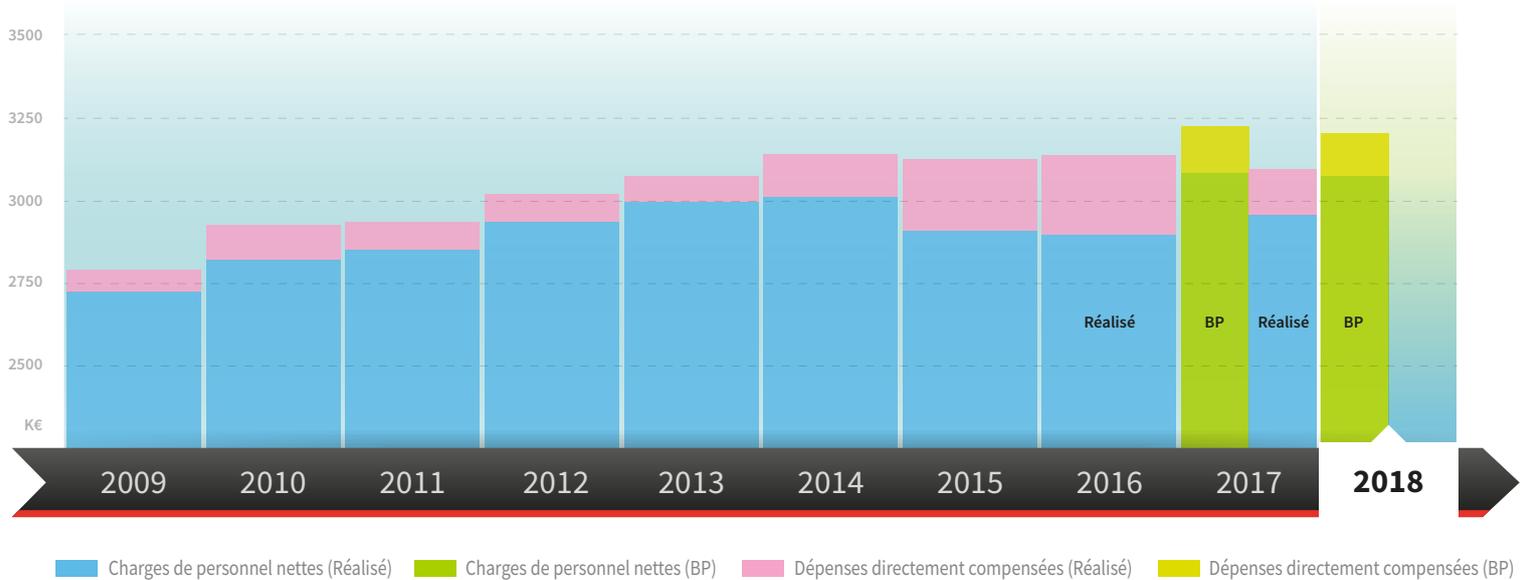
- Étude sur l'analyse de la qualité de l'air dans les bâtiments municipaux accueillant les enfants
- Reprise de la toiture de la cantine du Haut-Château
- Reprise de la façade de la salle des fêtes Maringer
- Élagage d'arbres au parc du Haut-Château
- Prestation d'organisation et de valorisation des archives municipales
- Édition du guide de la ville
- Réparation de matériels utilitaires
- Adhésion au référentiel marianne pour l'amélioration de l'accueil et de la qualité de service
- Mise en accessibilité des toilettes des enfants à la Maison de la Parentalité
- Remplacement de la pompe de relevage du terrain de football
- Construction en régie d'un local de stockage pour le matériel de la salle Maringer
- Remplacement en régie des blocs de secours de l'école élémentaire de Mouzimpré
- Réfection en régie de l'éclairage d'une salle de classe de l'école maternelle Galilée
- Entretien de l'ossuaire du cimetière
- Assistance juridique dans le cadre de recours administratifs et financier

2019-2020

### ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- La municipalité s'engage à respecter l'objectif national d'évolution des dépenses publiques de 1,2 % sur la fin du mandat :
  - en imposant aux gestionnaires de crédits un maintien des enveloppes budgétaires à leur niveau de 2017 ;
  - en limitant l'impact de l'inflation aux seules dépenses de fluide et engagements pluriannuels contractualisées (contrats de maintenance, marchés de prestations de service...).
- Les premiers résultats de la consultation en cours permettent déjà d'envisager un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018, qui amènera la municipalité à reconsidérer les activités d'animation proposées aux enfants et à réduire les postes de dépenses consacrés à l'animation des rythmes scolaires, en raison principalement de la disparition des financements associés.
- Avec des enveloppes budgétaires constantes et une inflation qui frappe inexorablement les charges les plus courantes, le maintien de certaines activités dépendra étroitement de la conclusion de partenariats commerciaux, à l'image d'Essey Chantant dont la préservation du périmètre a été conditionnée en 2017 à la conclusion de partenariats publicitaires avec les commerçants ascendants.
- La municipalité continuera d'étudier, avec beaucoup de discernement, les possibilités de mutualisation de services, voire de compétences, qui lui seront proposées et qui, pour les premières, peuvent également s'envisager dans un cadre infra-communautaire, à l'instar de la convention de mise à disposition des moyens de police municipale conclue avec la commune de Seichamps.
- La dématérialisation totale, qui consiste à substituer dans tous les domaines d'activités l'échange électronique au traditionnel support papier, pourrait constituer une source d'économies à court terme, bien que modeste, en diminuant le recours aux impressions et à l'affranchissement. À moyen terme, en revanche, elle pourrait permettre d'imaginer de nouvelles méthodes et organisation du travail issues de la sphère économique privée (comme le télétravail), source bien plus importante d'économie mais également d'innovation dans les services proposés aux usagers.
- Considérant les efforts de rationalisation déjà engagés ces dernières années, toute nouvelle mesure d'économie imposée par le gouvernement pourrait conduire la municipalité, à défaut de nouvelles pistes de rationalisation, à redéfinir le périmètre des services municipaux en privilégiant la qualité du service à son amplitude (aménagement des horaires d'ouverture, par exemple).

## Masse salariale



2016

### CHARGES PÉRENNES

- (-) Départ à la retraite non compensé d'un adjoint administratif en charge de fonction de vagemestre
- (-) Départ à la retraite d'un adjoint technique en charge de fonction d'entretien
- (-) Arrivée à échéance de deux contrats aidés d'agent d'animation
- (+) Mise en place des nouveaux temps d'activités périscolaires
- (+) Intégration dans les effectifs d'un agent administratif précédemment en contrat aidé
- (+) Recrutement d'un agent d'espaces verts en contrat emploi avenir
- (+) Recrutement d'une Atsem à temps non-complet en contrat emploi avenir
- (+) Recrutement d'un agent d'entretien à temps non complet en contrat d'accompagnement dans l'emploi
- (+) Recrutement d'un assistant administratif en contrat d'accompagnement dans l'emploi
- (+) Revalorisation des taux de cotisations
- (+) Mise en place de la réforme des carrières (catégorie B)

### CHARGES EXCEPTIONNELLES

- (+) Indemnisation de la participation des agents aux élections régionales 2015
- (+) Recrutement d'un bénévole en service civique

2017

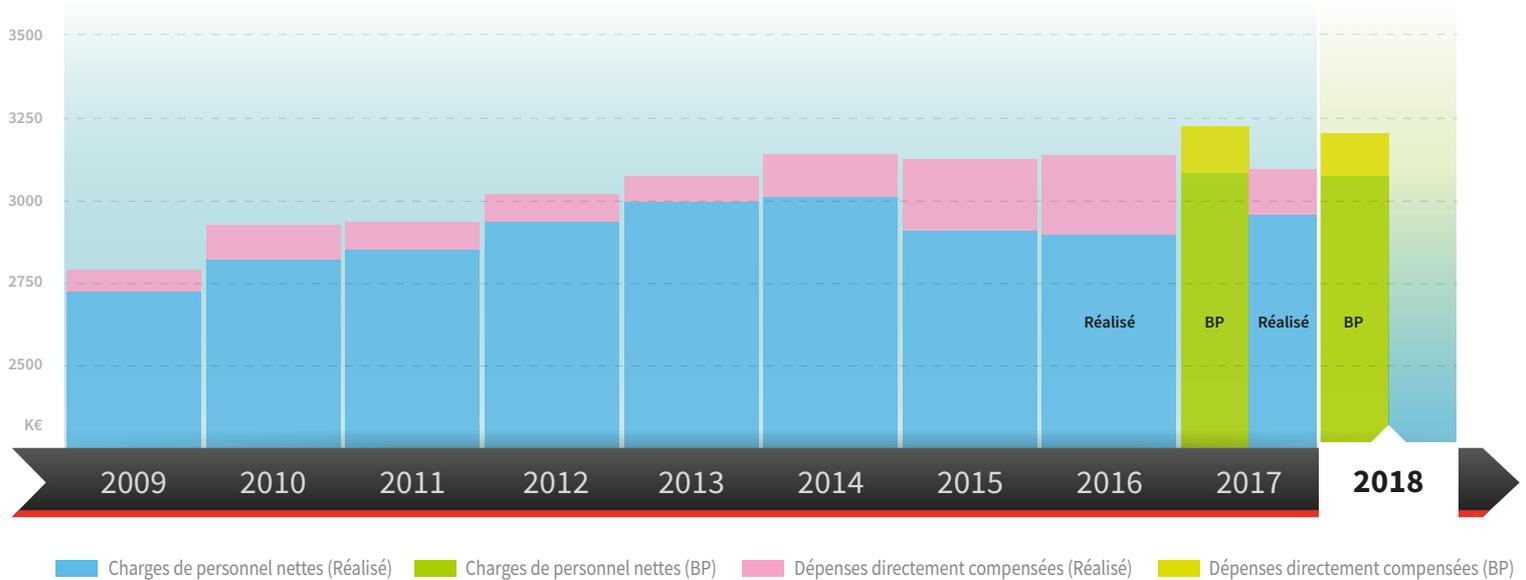
### CHARGES PÉRENNES

- (-) Départ à la retraite du responsable du centre technique municipal
- (-) Départ à la retraite de la secrétaire du maire
- (-) Remplacement d'une ATSEM à temps complet par une ATSEM à temps non-complet
- (-) Départ en retraite anticipée non compensé d'un agent administratif polyvalent
- (-) Départ en retraite d'un agent d'animation
- (-) Licenciement pour inaptitude physique non compensé d'un agent d'animation
- (-) Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'agent d'entretien à temps non-complet
- (-) Réorganisation du service en charge de l'entretien des surfaces avec externalisation partielle des prestations
- (+) Recrutement d'un apprenti sur les fonctions d'agent technique polyvalent
- (+) Recrutement d'un agent d'entretien à temps non complet en contrat d'accompagnement dans l'emploi
- (+) Recrutement d'une ATSEM à temps non-complet en contrat d'accompagnement dans l'emploi
- (+) Revalorisation des taux de cotisations
- (+) Mise en place d'une protection sociale complémentaire pour les agents
- (+) Poursuite de la réforme des carrières (catégorie A, B et C)

### CHARGES EXCEPTIONNELLES

- (+) Indemnisation de la participation des agents aux élections nationales
- (+) Recrutement d'un bénévole en service civique

## Masse salariale



Charges de personnel nettes (Réalisé) Charges de personnel nettes (BP) Dépenses directement compensées (Réalisé) Dépenses directement compensées (BP)

2018

### CHARGES PÉRENNES

- (-) Remplacement d'une Atsem à temps complet par une Atsem à temps non-complet
- (-) Remplacement d'un brigadier-chef principal de police municipale par un gardien-brigadier
- (-) Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'agent administratif polyvalent
- (-) Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'Atsem à temps non-complet
- (+) Recrutement d'un médiateur en parentalité à temps complet sous contrat d'accompagnement dans l'emploi
- (+) Recrutement d'un adulte-relais à temps complet sur des fonctions de médiation sociale
- (+) Recrutement d'un apprenti sur les fonctions d'Atsem
- (+) Revalorisation du régime indemnitaire des agents

2019-2020

- L'équipe municipale maintient son engagement de contenir l'évolution de la masse salariale à + 1,5 % en moyenne par an sur la durée du mandat, en s'appuyant principalement sur le remplacement d'agents sur le départ (2 départs en retraite prévus sur la période 2019-2020) par des agents moins gradés ou expérimentés voire en cours de formation (apprentis notamment).

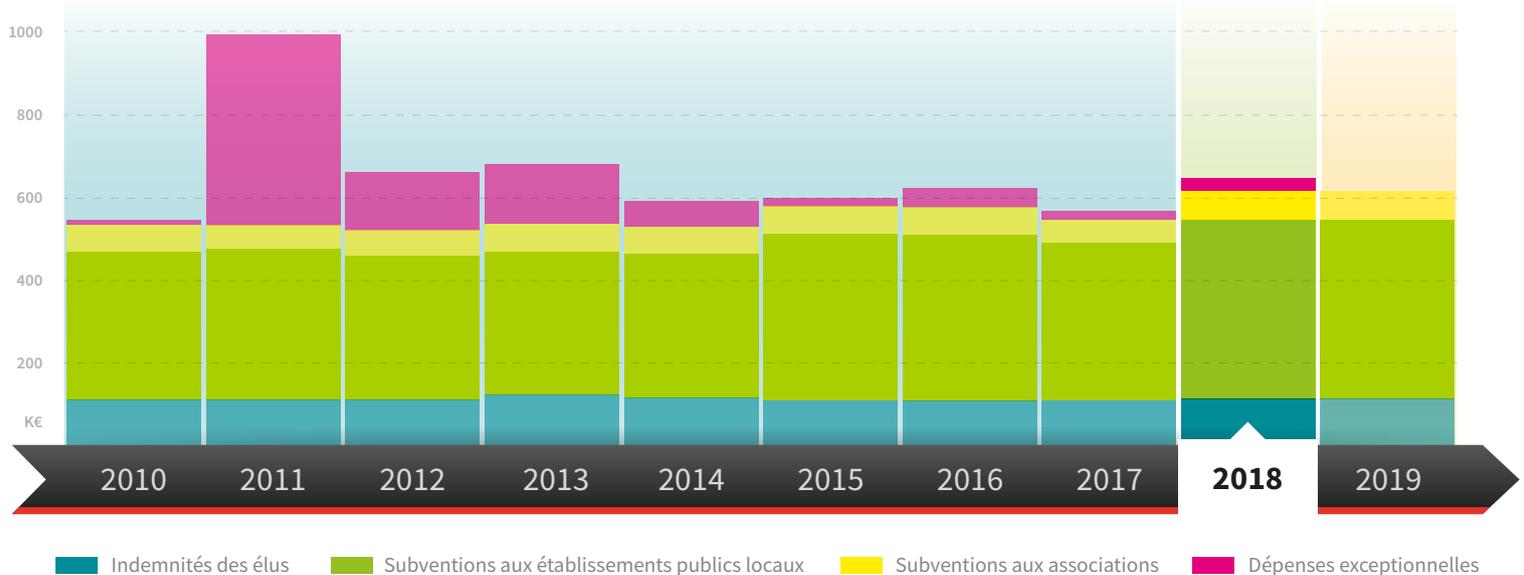
- Cet engagement pourrait néanmoins être contrarié par la suppression des dispositifs de contrats aidés dont le gouvernement a entendu limiter le bénéfice à l'Outre-Mer et aux communes rurales. Si, parmi les 6 contrats aidés actuellement accueillis dans les effectifs, certains devraient être remerciés au terme de leur contrat, la ville devra envisager d'intégrer définitivement ceux assurant des missions à caractère permanent, non externalisables, et pour lesquelles l'emploi de contractuels de droit public est prohibé (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles notamment).

- Dans le cadre de sa politique de relance de l'emploi et d'insertion des jeunes, la ville d'Essey-lès-Nancy continuera, faute de pouvoir conclure de nouveaux contrats aidés, de proposer sur la période 2019-2020 quelques stages, missions de service civique et contrats d'apprentissage dans le respect évident de l'objectif d'évolution de la masse salariale préalablement défini.

- À l'image des charges à caractère général, le retour à un rythme scolaire sur 4 jours en cours d'exercice pourrait conduire la municipalité à se séparer de nombreux agents d'animation dont le financement est assuré aujourd'hui en grande partie par la Caf et le fonds de soutien de la réforme des rythmes scolaires.

- La municipalité et la direction des services poursuivront le travail de redéfinition des taux d'emploi engagé depuis 2016, qui a permis de libérer les charges de personnel de près de 50.000 € en 2017 par un moindre recours aux heures complémentaires, supplémentaires et agents contractuels en contrepartie d'une externalisation partielle de certaines prestations (24.500 € de prestations d'entretien des surfaces externalisées en 2017).

## Autres charges de fonctionnement



■ Indemnités des élus ■ Subventions aux établissements publics locaux ■ Subventions aux associations ■ Dépenses exceptionnelles

2016

### SUBVENTIONS

(=) Maintien de l'enveloppe des subventions aux associations

(-) Diminution de 13 % de la subvention à la Caisse des Ecoles suite au remplacement des séjours en classes de neige par des séjours en classes de découverte

### DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

- Annulation de titres sur exercices antérieurs dans le cadre de la régularisation des restes à recouvrer
- Constitution d'une provision pour restes à recouvrer

2017

### SUBVENTIONS

(+) Augmentation de 8 % de la subvention d'équilibre versée au CCAS suite principalement au recrutement d'un adjoint d'animation à temps non complet  
(+) Attribution de subventions complémentaires aux associations pour le financement de la location de la salle Maringer

### DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

- Constitution d'une provision complémentaire pour restes à recouvrer

2018

### SUBVENTIONS

(+) Augmentation de 22 % de la subvention d'équilibre versée au CCAS suite principalement au recrutement d'un apprenti en gestion administrative

### DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

- Constitution d'une provision complémentaire pour restes à recouvrer
- Constitution d'une provision pour litige dans le cadre de l'affaire opposant la société AECF Conseil à la ville d'Essey-lès-Nancy

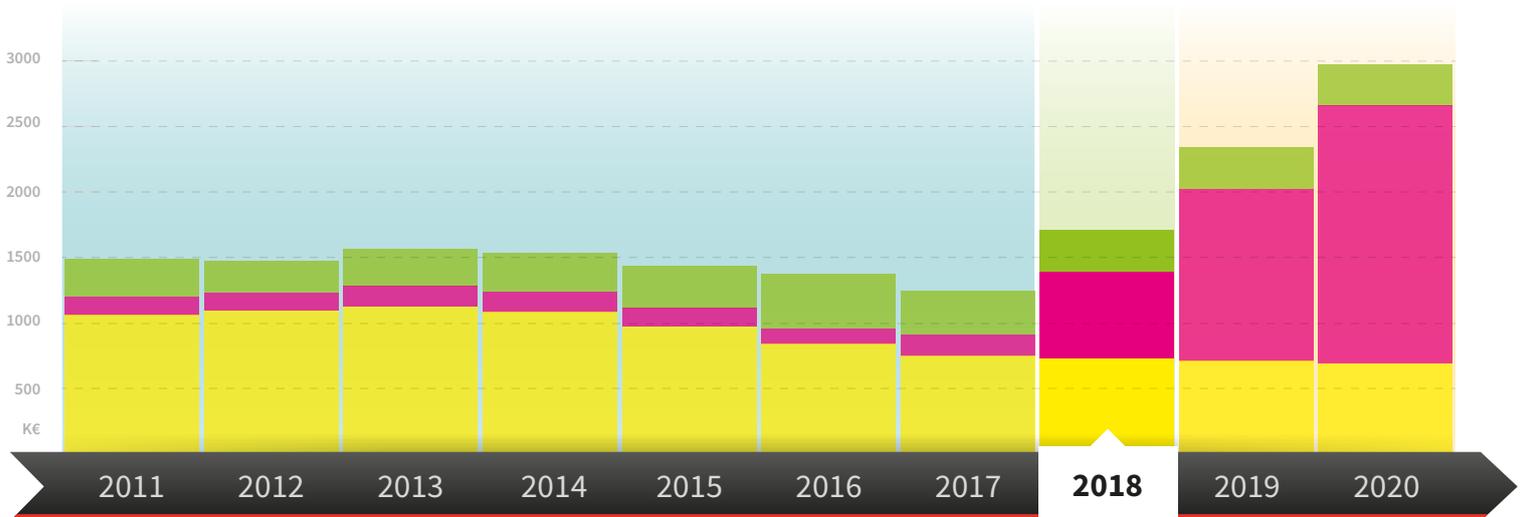
2019-2020

- La municipalité maintient son engagement de ne pas faire progresser le montant des indemnités versées aux élus sur la durée du mandat.

- L'enveloppe des subventions aux associations continuera d'être maintenue à son niveau actuel, en contrepartie d'une modulation plus importante des attributions propres à chacune compte tenu des bilans financiers et du niveau de trésorerie des associations ainsi que de leur fréquentation par les Ascéens ; pour mémoire, il s'agit, par là même, d'attribuer davantage de moyens aux associations porteuses de projets, en réduisant le financement de celles dont la trésorerie est excédentaire.

- Concernant les dépenses exceptionnelles et au regard des engagements pris la ville vis-à-vis du comptable dans la convention de recouvrement des produits locaux, la ville n'aura pas d'autres choix que de prendre en charge, d'ici la fin du mandat, une part significative des écritures comptables d'admission en non-valeur et en créances éteintes sollicitées par le comptable, dont le montant s'établit encore à 128.000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les créances émises sur la période 2004-2015.

## Dotations et participations



■ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

■ Compensations d'exonération

■ Subventions et participations

2016

### DOTATIONS

(-) Contribution supplémentaire de la commune au redressement des finances publiques  
 (-) Activation du mécanisme de l'écrêtement péréqué  
 (+) Approfondissement de la péréquation verticale

### SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

(+) Participation de l'État à l'accueil de migrants  
 (+) Participation complémentaire de l'État à la perte de produits de contributions directes liées à l'entrée en vigueur de nouvelles exonérations de taxes foncières suite au classement du quartier de Mouzimpré en Quartier Prioritaire de la Ville  
 (=) Pérennisation de la participation de l'État à la réforme des rythmes scolaires  
 (-) Diminution de 28 % de la participation de l'État à la perte de recettes liées aux exonérations de taxes d'habitation  
 (-) Recul du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

2017

### DOTATIONS

(-) Contribution supplémentaire de la commune au redressement des finances publiques  
 (-) Activation du mécanisme de l'écrêtement péréqué  
 (+) Approfondissement de la péréquation verticale

### SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

(-) Diminution de 41 % de la participation de l'État à la perte de recettes liées aux exonérations de taxes foncières  
 (+) Augmentation de 55.5 % de la participation de l'État à la perte de recettes au titre des exonérations de taxe d'habitation  
 (+) Nouvelle participation de l'État au titre du FCTVA pour certaines dépenses de fonctionnement  
 (+) Éligibilité de la commune au titre de la dotation de solidarité urbaine au profit de la dotation de solidarité rurale  
 (-) Participation de la CAF aux dispositifs jeunesse en recul

2018

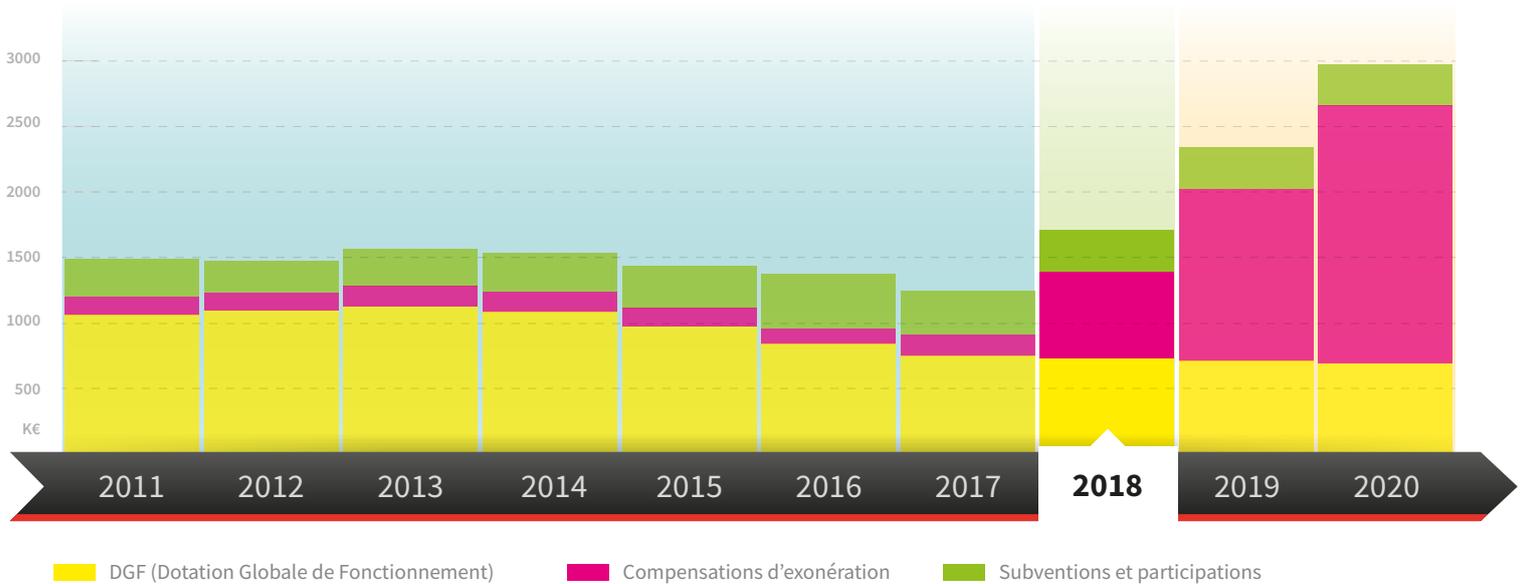
### DOTATIONS

(-) Activation du mécanisme de l'écrêtement péréqué  
 (+) Approfondissement de la péréquation verticale

### SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PARTICULIÈRES

(-) Incertitude sur l'éligibilité de la ville au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle  
 (+) Entrée en vigueur de la compensation de perte de produits de taxe d'habitation dans le cadre du dispositif de suppression progressive de la taxe pour les ménages à revenus modestes

## Dotations et participations



2019-2020

### TRAJECTOIRE GÉNÉRALE

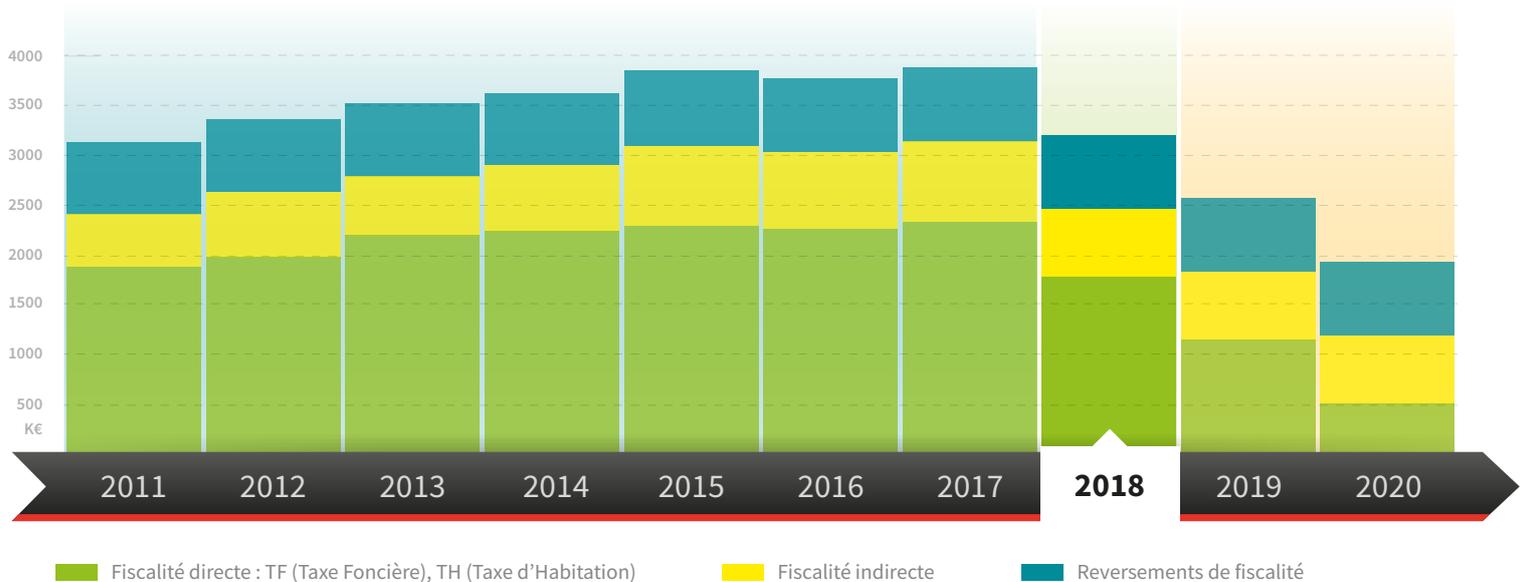
- Le remplacement progressif d'une part substantielle des produits de taxe d'habitation par une compensation de l'État devrait se traduire en corollaire par une augmentation progressive des recettes de ce chapitre au détriment des produits de contribution directe. Si l'État s'engage à compenser intégralement aux collectivités, sur la durée du mandat présidentiel, la perte de recettes liée au dégrèvement, cet engagement pourrait être remis en cause à l'issue du prochain renouvellement des instances nationales par une intégration de cette compensation dans les variables d'ajustement des concours financiers de l'État.

- En l'absence de position claire de l'exécutif sur la réforme structurelle de la dotation globale de fonctionnement, la trajectoire 2019-2020 sera établie sur la base des mécanismes actuels de calcul de dotation forfaitaire et d'évolution des dotations de péréquation.

- Le recensement de la population qui sera opéré en 2020 pourrait redonner un peu de dynamisme à l'évolution de la dotation forfaitaire pénalisée par le mécanisme d'écrêtement et un calcul réalisé sur la base de la population recensée en 2015. Dans l'attente, la dotation forfaitaire devrait continuer de reculer en 2019 et 2020, le mécanisme d'extrapolation employé par l'Insee pour calculer les niveaux de population sur les deux exercices à venir ne permettant pas de compenser le prélèvement effectué par l'État sur la part principale de la DGF pour financer les dotations de péréquation.

- Enfin, un retour à un rythme scolaire sur 4 jours pourrait marquer la fin de la participation de l'État et de la Caf au financement des activités périscolaires mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires engagée en 2014.

## Impôts et taxes



2016

### FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

Recul de 30.000 € des produits malgré l'évolution physique des bases de 0.78% pour la TF et 0.75% pour la TH avec :

- L'entrée en vigueur de nouvelles exonérations de taxes foncières suite au classement du quartier de Mouzimpré en Quartier Prioritaire de la Ville
- Le rétablissement d'exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière pour certains contribuables (veuves, personnes isolées) personnes à revenus modestes

### FISCALITÉ INDIRECTE

- Recul de 3 % des produits de taxe locale sur la publicité extérieure suite à la fermeture de commerces
- Produits exceptionnelles de taxe additionnelle aux droits de mutation suite à la vente de cellules commerciales et à la reprise du marché de l'immobilier

### AUTRE

- Prélèvement sur la dotation de solidarité communautaire du coût de l'instruction mutualisée des permis de construire

2017

### FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

Évolution de 65.000 € des produits suite à :

- La revalorisation de 0,4 % des valeurs locatives cadastrales
- L'évolution physique des bases de 1.37% Pour la tf et 2.99% Pour la th
- La suppression progressive d'abattements de taxe d'habitation et de taxe foncière pour certains contribuables à revenus modestes (personnes isolées)

### FISCALITÉ INDIRECTE

- La progression de plus de 4 % des produits de taxe locale sur la publicité extérieure suite à l'ouverture de commerces et la progression des tarifs de 5 €/m<sup>2</sup> pour les superficies supérieures à 50 m<sup>2</sup>
- La progression de plus de 4 % du produit des taxes additionnelles aux droits de mutation

2018

### FISCALITÉ DIRECTE (TF, TH)

- (+) Revalorisation attendue de 1 % des valeurs locatives cadastrales
- (-) Recul attendu de 24 % (évaluation moyenne) des produits de taxe d'habitation suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les contribuables à revenus modestes (mise en place d'un abattement de 30 % pour 80 % des ménages)

## Impôts et taxes



### 2019-2020

- Sauf contribution supplémentaire au redressement des finances publiques, la municipalité réaffirme son intention de réaliser le programme du mandat sans augmentation de la pression fiscale sur les habitants.

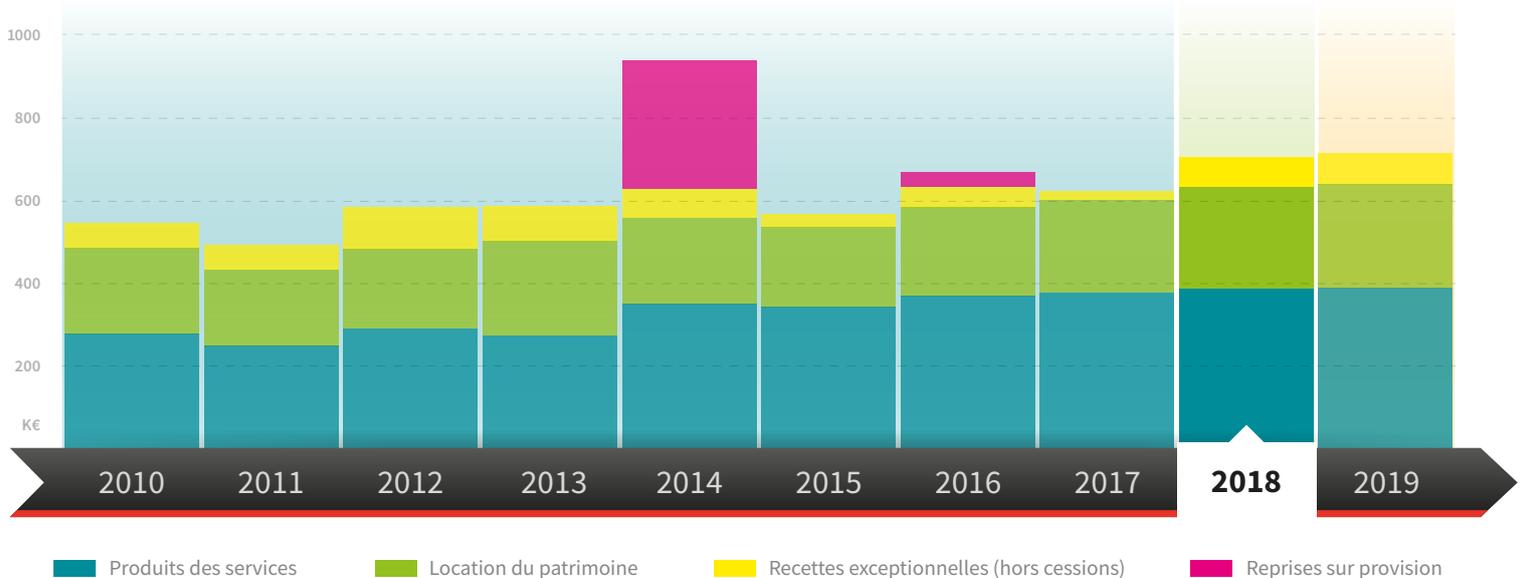
- Avec, en parallèle, la suppression progressive de la taxe d'habitation, 80 % des ménages devraient gagner en pouvoir d'achat en 2018. La ville d'Essey-lès-Nancy devrait, en revanche, perdre progressivement en autonomie fiscale même si la mesure gouvernementale entend préserver le pouvoir de taux des collectivités. La réforme de la fiscalité locale promise par le gouvernement avant la fin du mandat présidentiel pourrait également concourir à la contraction de ce chapitre.

- Dans l'attente, et pour assurer le maintien des taux d'imposition, l'observatoire fiscal poursuivra sa mission de mise à jour des caractéristiques fiscales des locaux d'habitation animée par l'objectif de rétablissement de l'équité fiscale entre les ménages sur le territoire.

- Avec les soubresauts du marché immobilier constatés depuis la crise financière de 2008, l'évaluation des produits de taxes additionnelles aux droits de mutation demeurera prudente sur les prochains exercices et établie à partir des réalisations moyennes des années 2012 et 2013, les trois derniers exercices demeurant exceptionnels.

- La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole, qui avait regagné en dynamisme depuis la refonte de ses modalités de calcul, pourrait évoluer rapidement à la baisse sur les exercices à venir considérant les mesures drastiques d'économies engagées par l'établissement intercommunal. Ce dernier pourrait ainsi répercuter sur les communes membres leur fraction respective de contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

## Autres recettes de fonctionnement



Produits des services

Location du patrimoine

Recettes exceptionnelles (hors cessions)

Reprises sur provision

2016

### PRODUITS DES SERVICES

- Réforme de la tarification des services périscolaires
- Modification des coefficients d'assujettissement à la TVA

### PRODUITS DE LOCATION

- Remise en location de l'appartement libéré par un gardien
- Mise en place de nouvelles modalités de location de salles

### PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Reprise sur provision pour risques non avérés

2017

### PRODUITS DES SERVICES

- Arrivée à échéance de l'actuel marché de régie publicitaire

### PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Reprise sur provision pour risques non avérés
- La mise en location des locaux de la crèche Pitchoun pourrait être une source de recettes supplémentaire

2018

### PRODUITS DES SERVICES

- Lancement d'un nouveau marché de régie publicitaire suite à la résiliation du précédent

### PRODUITS DE LOCATION

- Revalorisation de 2 % des tarifs de location de salles selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation, des prix des fluides et de l'énergie

### PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Remboursement par l'assurance de la reprise de la toiture de la cantine du Haut-Château
- Pénalités marché régie publicitaire

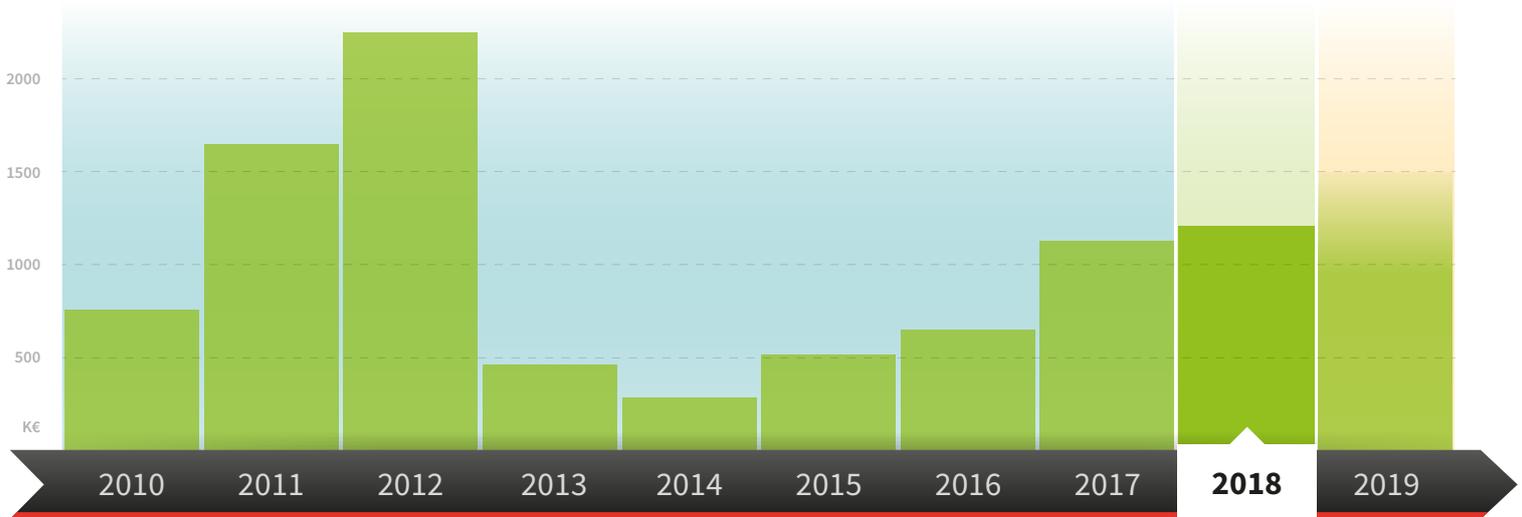
2019-2020

- La municipalité maintient son engagement de ne pas faire progresser les tarifs des services municipaux au-delà de l'évolution du coût de la vie sur la durée du mandat.

- Un retour à la semaine scolaire de 4 jours pourrait contraindre la municipalité à redéfinir la politique tarifaire des activités périscolaires et jeunesse adoptée en 2016 lors de la refonte des dispositifs périscolaires avec, dans cette hypothèse, un recul probable des produits perçus.

- L'ajustement du niveau de services par la Métropole, engagée dans l'effort de désendettement et d'économie imposé par le Gouvernement aux grandes collectivités et intercommunalités, pourrait conduire l'établissement intercommunal à reconsidérer sa participation financière au Syndicat Intercommunal Scolaire et, par extension, la participation des communes membres à son fonctionnement (28.500 € de dépenses refacturées chaque année par la ville d'Essey-lès-Nancy).

## Dépenses d'équipement



■ Dépenses d'équipement

2016

### OPÉRATIONS

- Aménagement d'une crèche : 63.700 €
- Réhabilitation de l'église Saint-Georges : 231.500 €
- Réhabilitation de l'école Prévert : 44.100 €

### AUTRES DÉPENSES

- Acquisition d'un véhicule de type benne : 33.600 €
- Acquisition et installation de 2 tableaux blancs interactifs et de 4 classes mobiles dans les écoles : 31.000 €
- Remplacement des projecteurs du tennis par des dispositifs à économie d'énergie : 30.000 €
- Équipement des écoles maternelles en wifi : 10.900 €
- Création d'une rampe d'accès à l'Hôtel de ville : 10.500 €
- Préparation du jardin solidaire rue des Basses Ruelles : 6.860 €
- Installation de columbariums : 4.920 €
- Recouvrement du sol de l'école Galilée : 4.067 €

2017

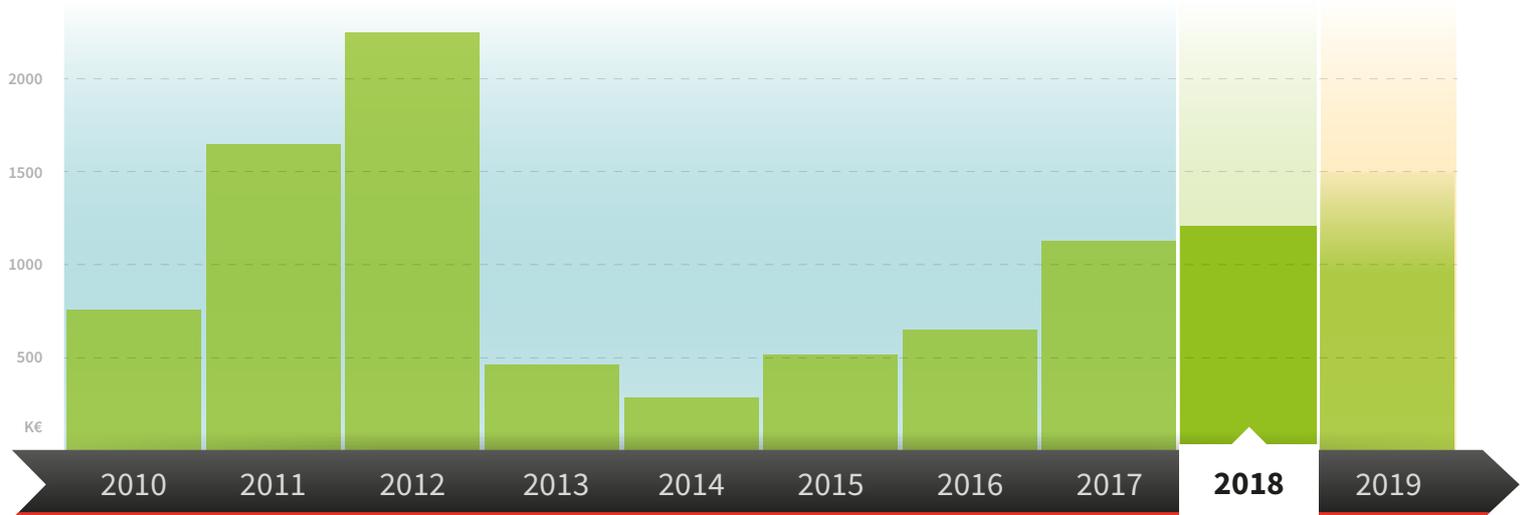
### OPÉRATIONS

- Réhabilitation de l'église Saint-Georges : 179.968 €
- Réhabilitation de l'école Prévert : 451.095 €
- Aménagement d'une crèche : 30.873 €

### AUTRES DÉPENSES

- Aménagement du parking de l'esplanade du Haut-Château : 55.000 €
- Aménagement de jardins solidaires : 28.200 €
- Réfection de l'allée centrale, de l'éclairage du parc Maringer, des clôtures et jeux : 85.000 €
- Installation d'une clôture occultante dans le Jardin de l'an 2000 : 7.345 €
- Réfection du platelage de la Maison des Associations : 10.900 €
- Installation d'une caméra de vidéosurveillance rue Monne : 14.981 €
- Équipement de l'hôtel de ville et de la Maison des Associations en wifi : 7.500 €
- Pose de bardage composite sur le bâtiment de l'école maternelle Galilée : 25.352 €
- Pose de panneaux acoustiques dans la cantine scolaire : 15.160 €
- Remise en état de l'orgue de l'église Saint-Georges : 5.614 €
- Acquisition d'un véhicule électrique avec plateau pour les services techniques : 18.696 €

## Dépenses d'équipement



■ Dépenses d'équipement

2018

### OPÉRATIONS

- mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville : 227.532 €
- construction d'une salle d'activité scolaire et périscolaire : 175.840 €
- Réhabilitation de l'église Saint-Georges : 10.600 €
- Réhabilitation de l'école Prévert : 35.261 €
- Aménagement d'une crèche : 5.251 €

### AUTRES DÉPENSES :

- Réfection de la toiture de l'école maternelle Delaunay : 92.950 €
- Participation à la construction de la crèche Frimousse (1<sup>re</sup> fraction) : 60.000 €
- Réhabilitation de la salle rouge de l'École d'Application du Centre : 42.800 €
- Mise en accessibilité du parc Maringer et aménagements annexes (appareils de sport, clôture...) : 43.440 €
- Mise en accessibilité du parc du Haut-Château : 14.750 €
- Réalisation d'un enrochement, implantation de cavurnes et aménagements divers dans le cimetière : 35.500 €
- Remplacement de la centrale incendie de l'école maternelle Prévert : 10.600 €
- Acquisition de désherbeurs écologiques : 37.662 €
- Mise en accessibilité de la cantine du Haut-Château : 9.500 €
- Traitement acoustique de l'espace Pierre de Lune : 8.500 €
- Aménagement du chemin de la butte Sainte-Geneviève : 7.800 €
- Aménagement des postes de travail des agents dans le cadre du plan de prévention : 10.000 €

2019-2020

- L'équipe municipale poursuivra l'effort d'équipement des Ascéens engagé par l'ancienne municipalité, en privilégiant la réhabilitation et la mise en accessibilité des équipements existants avec :

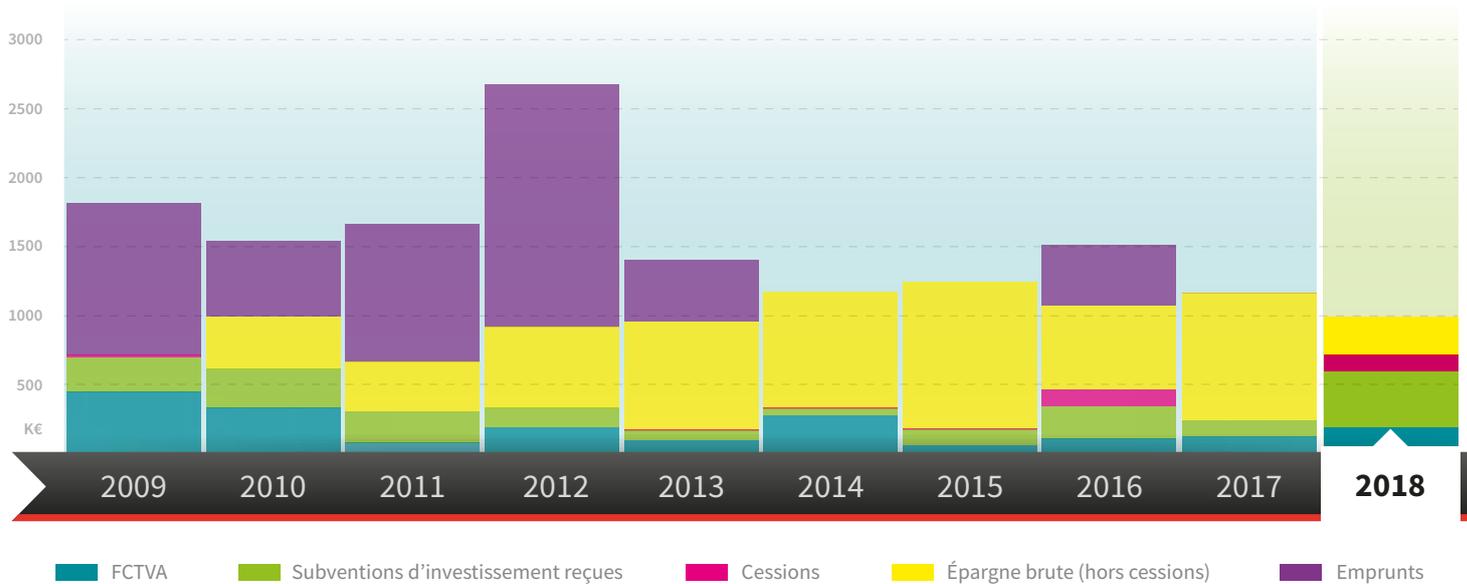
- la mise en accessibilité des bâtiments municipaux et notamment de l'école d'Application du Centre : environ 952.000 € (2019-2020)
- la réhabilitation de la crèche Frimousse : 2<sup>e</sup> fraction de 125.000 € (2019)
- la réfection du terrain de sport de la rue des Basses Ruelles : environ 44.000 € (2020)

- Si l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) prévoit déjà la réalisation de certains travaux d'accessibilité au-delà de la fin de l'actuel mandat (équipements sportifs et foyer Foch pour 117.000 €), la Préfecture pourrait accorder un étalement dans l'exécution des travaux d'envergure et notamment dans la mise en accessibilité de l'école d'Application du Centre dont le terme est initialement prévu pour 2020.

- La ville d'Essey-lès-Nancy s'efforcera d'inscrire ses opérations d'équipement, ou leurs composantes, dans le cadre des priorités nationales définies dans le « Grand plan d'investissement » présenté par le Gouvernement au mois de septembre dernier et portant sur l'accélération de la transition écologique, l'édification d'une société de compétences, la compétitivité par l'innovation et la construction de l'âge numérique pour bénéficier de financements supplémentaires.

- Au-delà de ces travaux d'envergure, la ville poursuivra la mise en œuvre du plan pluriannuel d'équipement informatique des écoles défini en 2015 (100.000 € sur la durée du mandat) complété par le plan pluriannuel d'équipement informatique des services et bâtiments municipaux (comprenant notamment la dotation en wifi de plusieurs équipements publics).

## Le financement des investissements



FCTVA

Subventions d'investissement reçues

Cessions

Épargne brute (hors cessions)

Emprunts

2016

### PRINCIPALES SUBVENTIONS PERÇUES

- Réhabilitation de l'église Saint-Georges : 105.951 €
- Aménagement de la crèche : 121.445 €
- Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville : 2.670 €
- Certificats d'économies d'énergie : 5.009 €

### EMPRUNTS CONTRACTÉS

- Prêt d'équipement (réhabilitation église Saint-Georges) de 440.000 € (CDC - 40 ans - tx révisable)

2017

### SUBVENTIONS PERÇUES

- Réhabilitation de l'Eglise Saint-Georges : 55.739 €
- Réhabilitation de l'école maternelle Prévert : 44.530 €
- Plan « écoles numériques » : 12.000 €
- Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville : 5.638 €

### CESSIONS RÉALISÉES

- Bois situé sur le territoire de Saulxures : 100.000 € (produits à percevoir en 2018)

### EMPRUNTS CONTRACTÉS

- Néant

2018

### SUBVENTIONS ATTENDUES

- Réhabilitation de l'école maternelle Prévert : 144.946 € (restes à réaliser)
- Construction d'une salle d'activité scolaire et périscolaire : 46.025 €
- Réfection de la toiture de l'école maternelle Delaunay : 32.532 €
- Mise en accessibilité de bâtiments : 106.868 €
- Réhabilitation de la salle rouge de l'École d'Application du Centre : 14.900 €
- Aménagement du chemin de la butte Sainte-Geneviève : 4.680 €
- Acquisition d'une désherbeuse à eau chaude : 24.200 €

### CESSIONS À RÉALISER

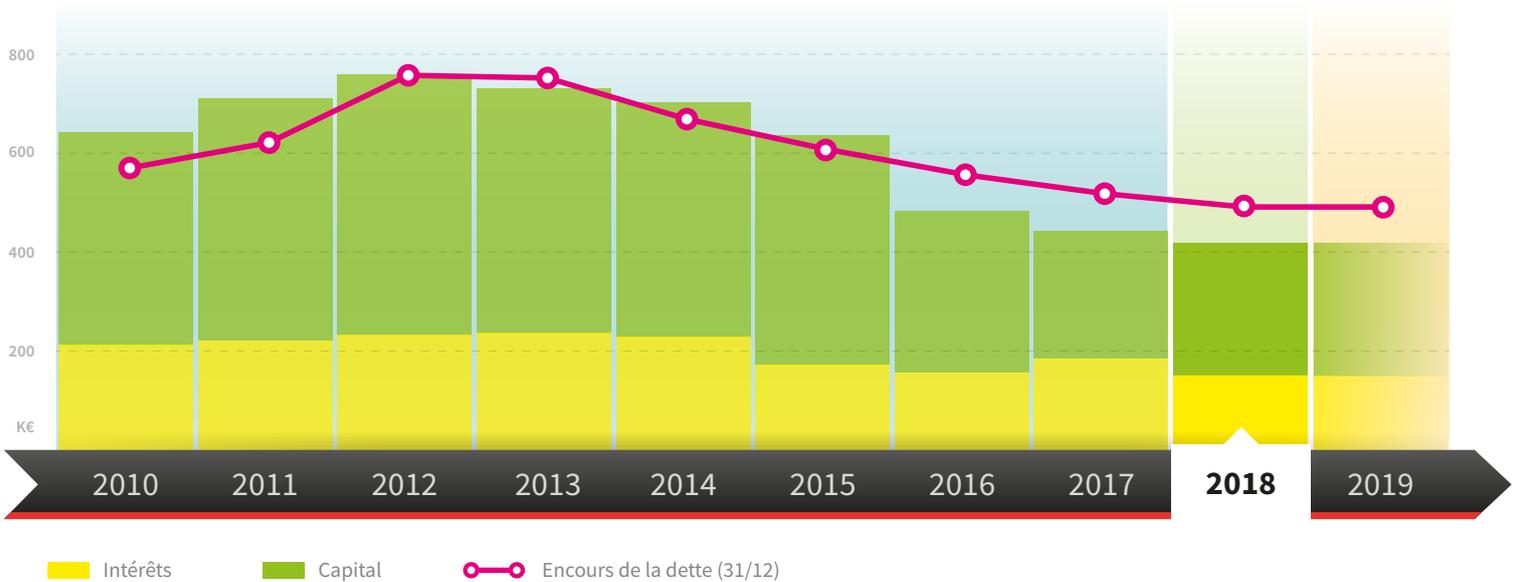
- Terrain aménagé avenue de Saulxures : 20.000 €
- Véhicule des services techniques : 3.000 €

2019-2020

- La municipalité continuera de privilégier l'autofinancement au recours à l'emprunt pour financer ses investissements, en respectant, en tout état de cause, son engagement de ramener l'endettement de la ville à un niveau équivalent à celui des autres communes de même strate de l'agglomération.

- En inscrivant ses opérations dans les priorités d'équipement définies dans la loi de finances pour 2018, la ville devrait pouvoir continuer de bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local et de la dotation d'équipement des territoires ruraux, faute de pouvoir compter sur l'engagement financier des partenaires historiques des collectivités (départements, régions, intercommunalités...) mis à la diète depuis 2014 par les mesures de réduction des dépenses publiques engagées par l'État.

## La dette



Intérêts Capital Encours de la dette (31/12)

2016

### EMPRUNTS CONTRACTÉS

- Prêt d'équipement (réhabilitation église Saint-Georges) de 440.000 € (CDC – 40 ans – tx révisable) : + 16.500 € d'annuité

### EXTINCTION NATURELLE D'EMPRUNTS

- Emprunt d'équilibre 2000 (CE03) : - 38.470 € d'annuité (- 46.164 € en année pleine)  
- Emprunt d'équilibre 2000 (CE04) : - 30.285 € d'annuité

### REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'EMPRUNTS

- Emprunt de refinancement (Sfil – CLF18) : - 25.746 € d'annuité  
- Prêt d'acquisition Parc Haut-Château (EPF01) : - 10.486 € d'annuité  
- Prêt d'acquisition Parc Maringer (EPF02) : - 5.823 € d'annuité  
- Prêt d'équipement pour l'aménagement des espaces extérieurs de Mouzimpré (CDC36) : - 16.000 € d'annuité  
- Emprunt d'équilibre 2010 (CLF19) : - 20.000 € d'annuité

### AUTRE

- Réétalement du prêt d'équipement relatif à la rénovation de la salle Maringer (CE09) : - 7.000 € d'annuité

2017

### EMPRUNTS CONTRACTÉS

- Néant

### EXTINCTION NATURELLE D'EMPRUNTS

- Prêt d'équipement pour l'acquisition d'un tracteur (CA02) : - 10.472 € d'annuité

### REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'EMPRUNTS

- Emprunt d'équilibre 2003 (Dexia – CLF12) : - 48.459 € d'annuité  
- Emprunt d'équilibre 2004 (Dexia – CLF14) : - 17.200 € d'annuité

### AUTRE

- Réétalement de l'emprunt d'équilibre 2009 (CLF17) : - 10.000 € d'annuité en moyenne sur la durée du prêt

2018

### EMPRUNTS À CONTRACTER

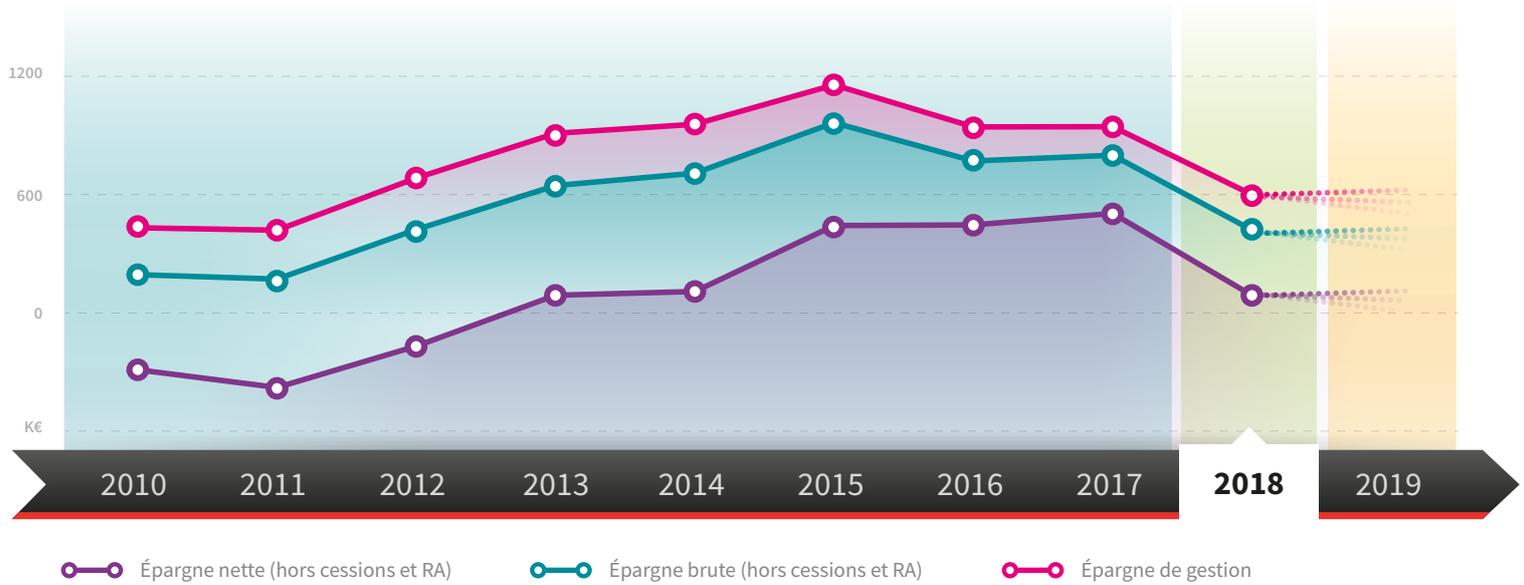
- Néant

2019-2020

- Après avoir ramené l'encours de la dette à 5,2 millions d'euros au 31 décembre dernier (- 2,3 M€ depuis décembre 2013) et réduit l'annuité de près de 35 % en trois ans, la municipalité poursuivra son effort de maintien de l'annuité de la dette à un niveau inférieur à celui de 2008 — y compris en cas de conclusion de nouveaux emprunts d'ici la fin du mandat —, pour préserver durablement le nouvel équilibre financier dégagé à l'issue des campagnes d'économie et de désendettement engagées depuis 2014.

- Le redressement des taux d'intérêt offrira à la ville d'Essey-lès-Nancy, dans les années à venir et en cas d'asphyxie budgétaire exclusivement, de nouvelles marges de manœuvre pour renégocier sa dette, le coût de réétalement de prêts demeurant prohibitif en période de taux bas.

## Épargnes



2019-2020

### ORIENTATIONS 2019-2020

- L'épargne constituant la principale source de financement des dépenses d'équipement de la collectivité, la municipalité se donne l'objectif de maintenir jusqu'à la fin du mandat l'épargne de gestion aux environs de 600.000 €, hors recettes exceptionnelles ; si le plan de désendettement conduit ces trois dernières années a permis de protéger le niveau d'épargne nette, l'épargne de gestion, qui ne tient pas compte de l'évolution de l'annuité de la dette, a été profondément affectée par la baisse des dotations.

	2018	2019	2020
Évolution du besoin annuel de financement en valeur	<b>-267 195 €</b>	<b>19 881 €</b>	<b>10 833 €</b>
Évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur	<b>5 357 566 €</b>	<b>5 341 976 €</b>	<b>5 406 079 €</b>
Evolution en %		<b>-0,29%</b>	<b>1,20%</b>